

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC**

Rapporteur : Florence Presson

Selon les données du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) en Ile-de-France, 70% de la consommation énergétique finale est d'origine fossile et seulement 11% de l'énergie consommée est produite localement.

Notre commune est adhérente au SIPPAREC pour différentes compétences telles que la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

En vertu de l'article 6 bis de ses statuts, ce syndicat propose par ailleurs une compétence en matière de «développement des énergies renouvelables ». Dans le cadre de cette compétence, le SIPPAREC procède notamment à la pose d'équipements photovoltaïques pour la production d'électricité et au développement de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables (géothermie, bois énergie ...) pour le compte des Villes membres.

Le SIPPAREC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de réseaux de chaleur à base de géothermie profonde : de l'étude d'opportunité à la mise en service, en passant par les montages financiers. A ce jour, 5 réseaux sont en exploitation et 6 projets sont en cours.

Les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine souhaitent développer ensemble un réseau de chaleur géothermique, un tel réseau étant de nature à apporter aux territoires concernés une énergie renouvelable à prix maîtrisé.

Elles ont initié une étude de faisabilité en 2021 qui a permis de démontrer la pertinence d'un projet de réseau de chaleur permettant d'alimenter tout ou partie du territoire des trois villes. Le forage (gellule) se situerait sur la commune de Fontenay-aux-Roses dans le secteur du stade du Panorama. Un foncier de 5 000 m<sup>2</sup> est en effet disponible et sous maîtrise d'ouvrage publique de la ville de Fontenay-aux-Roses. Le forage ainsi que la future centrale de géothermie seraient intégrés dans le cadre du réaménagement d'un complexe sportif prévu en 2024.

Les premiers résultats de l'étude de faisabilité ont fait apparaître un besoin potentiel de 113,6 GWh, de 23 km de réseau à créer, de 65% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du réseau et d'un investissement de 62 M€.

Le SIPPAREC a créé la société d'économie mixte locale SIPEnR dédiée aux énergies renouvelables. Celle-ci a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, de réaliser et d'apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

A ce jour, 85 collectivités ont adhéré à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

Conformément à l'article 8-1-a) des statuts du SIPPAREC, toute collectivité territoriale déjà membre du Syndicat peut adhérer à cette compétence optionnelle. Cette adhésion peut entraîner en outre la mise à disposition au profit du Syndicat de « la gestion d'un réseau de chaleur ou de froid existant et de ses moyens de production ». Cette mise à disposition est alors constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune et le SIPPAREC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à la compétence considérée et d'autoriser le maire à prendre toute mesure d'exécution nécessitée par cette adhésion.